

## RAPPORT ANNUEL ESG 2023

(POUR LES SGP AYANT MOINS DE 500 MILLIONS € D'ENCOURS)

### A-PRATIQUE ESG DE LA SOCIETE DE GESTION

**Innovacom Gestion** est signataire des PRI depuis 2012, de la Charte Investisseur Responsable France Invest depuis 2014, de l'Initiative Climat International, de la Charte de la mixité France Invest et depuis 2021 du Climat Act.

Au sein du **Groupe Turenne**, un comité « Impact » a été mis en place pour couvrir l'ensemble des sujets ESG. **Innovacom Gestion**, ainsi que chaque équipe d'investissement du Groupe, a un représentant à ce comité.

Le **Groupe Turenne** est également un membre actif de la Commission ESG de France Invest, participant aux différents groupes de travail.

Enfin, **Innovacom Gestion**, ainsi que l'ensemble des entités du **Groupe Turenne**, favorisent le développement de l'actionnariat salarié. Tous les collaborateurs de la Société de Gestion sont ainsi actionnaires de la holding détentrice de 100% du Groupe.

### B-PRODUITS FINANCIERS ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088

Les fonds actuellement gérés par Innovacom sont catégorisés Article 6 en raison de leurs anciennetés.

Cependant, nous demandons à nos sociétés en portefeuille de s'engager avec nous, dans notre démarche ESG. Chaque année, nous analysons des critères extra-financiers ESG à travers un questionnaire composé de 35 indicateurs.

La société de gestion prévoit la création en 2023/ 2024, d'un ou plusieurs fonds catégorisés Article 8 et 9.